

## Référentiel de formation<sup>1</sup>

### 1. Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	<b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b> <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	<b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b> <i>Module spécifique AS</i>	
<b>Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	<b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b> <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	<b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b> <i>Module spécifique AS</i>	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	<b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>	
<b>Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	<b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	<b>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>	
<b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	<b>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	<b>Module 9. – Traitement des informations</b> Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	<b>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>	

<sup>1</sup> Extrait de l'arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

## Organisation de la formation

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures**, se répartissant en **770 heures (22 semaines) de formation théorique** et **770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

### Organisation de la formation théorique :

– Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
– Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
– Travaux personnels guidés (TPG)	35h (réparties au sein des différents modules)
– Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ( <i>Module spécifique AS</i> )	147h
– Module 2. Repérage et prévention des situations à risque ( <i>Module spécifique AS</i> )	21h
– Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne ( <i>Module spécifique AS</i> )	77h
– Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement ( <i>Module spécifique AS</i> )	182h
– Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h
– Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70h
– Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h
– Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h
– Module 9. – Traitement des informations	35h
– Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h

### Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

– **période A de 5 semaines ;**

– **période B de 5 semaines ;**

– **période C de 5 semaines ;**

– **période D de 7 semaines :** en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : – Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe – Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :  <b>Mission 1</b> : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie  <b>Mission 2</b> : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences  <b>Mission 3</b> : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	<b>Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes</b> – <b>Bloc 1</b> : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – <b>Bloc 2</b> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – <b>Bloc 3</b> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – <b>Bloc 4</b> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – <b>Bloc 5</b> : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	5 Semaines			
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	<b>La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS:</b> – <b>Bloc 1</b> : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – <b>Bloc 2</b> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – <b>Bloc 3</b> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – <b>Bloc 4</b> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – <b>Bloc 5</b> : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

**Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.**